



Procès-Verbal de la séance du

5 Juin 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, M. BOUCHER Christian, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, M. GARCIA-MORA Juan-Carlos, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme POULAIN Josée, Mme LEGER Elodie, M. BORGET Nicolas, Mme MANCEAU Isabelle, Mme GUILBERT Delphine, Mme BERGERAS Fabienne, M. MOUTERDE Patrick, Mme DELAMOTTE Delphine, M. LOIZON Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MURE RAVAUD Anne Marie à M. LETHUILLIER Michel, Mme VAVASSEUR Sophie à Mme MANCEAU Isabelle

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 17
- Procurations : 2
- Votants : 19

Date de la convocation : 22/05/2026

Date d'affichage : 22/05/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILBERT Delphine

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Administratif

- 1.1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS - 2026/06/05-001
- 1.2. JURY D'ASSISES 2027 - 2026/06/05-002
- 1.3. RAPPORT DU BUREAU DE L'AGGLOMERATION DE DREUX
- 1.4. RAPPORT DE LA MISE EN PLACE DU SIE ELY
- 1.5. LOGICIEL - RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS (ACM) - 2026/06/05-003
- 1.6. COMMISSION EDUCATION
- 1.7. COMMISSION COMMUNICATION – SITE INTERNET

2. Finances

- 2.1. SITUATION FINANCIÈRE
- 2.2. COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS - 2026/06/05-004
- 2.3. TARIFS COMMUNAUX 2026
 - 2.3.1. TARIFS ACM ET PERISCOLAIRES 2026-2027 - 2026/06/05-005
 - 2.3.2. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027 - 2026/06/05-006
 - 2.3.3. TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2026/2027 - 2026/06/05-007
 - 2.3.4. TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE HUGO 2026-2027 - 2026/06/05-008
 - 2.3.5. TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE 2026 - 2027 - 2026/06/05-009
 - 2.3.6. TARIFS DU HALL MULTISPORTS 2026 - 2027 - 2026/06/05-010
 - 2.3.7. TARIFS DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE 2026 - 2027 - 2026/06/05-011

3. TRAVAUX ET DIVERS

4. INFORMATIONS DIVERSES

1. Administratif

1.1. ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

réf : 2026/06/05-001

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 à L2121-18, L2121-26 et L2121-17,

Vu le Code Electoral et, notamment, ses articles L280 à L293 et R131 à R148,

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal,

Après installation du bureau électoral et dépôt de la liste, à procéder à l'élection de 05 délégués et 03 suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

Ont été élus, avec 19 voix au premier tour :

Délégués titulaires :

- Michel LETHUILLIER
- Anne-Marie MURE-RAVAUD
- Christian BOUCHER
- Florence DELISLE
- Bruno-Pierre LOQUET

Délégués suppléants :

- Isabelle MANCEAU
- René-Jean MOREAU-PAGANELLI
- Sophie VAVASSEUR

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.2. JURY D'ASSISES 2027

réf : 2026/06/05-002

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises 2027 :

- Les communes de 1 300 habitants et plus doivent désigner un juré par tranche de 1 300 habitants,
- La commune doit tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,
- Les personnes tirées au sort doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027,
- Les personnes qui n'ont pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département, ne peuvent être désignés, même s'ils sont inscrits sur la liste générale des électeurs.

Pour Chérisy, il est donc nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale :

- ATIG Yasmine
- LUBINEAU Jacqueline née PERRIN
- PROUX Isabelle née BERTRAND

Adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.3. RAPPORT DU BUREAU DE L'AGGLOMERATION DE DREUX

Monsieur le Maire donne un rapport succinct sur le 1er Bureau communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux, essentiellement sur le sujet qui concerne la Commune : l'Enfance-Jeunesse. Il rappelle que la Commune n'a jamais transféré la compétence Jeunesse à l'Agglo. À l'origine elle a été exercée par la Commune, puis prise par la Communauté de Communes « Les Villages du Drouais (CCLVD) qui l'avait transférée à l'Agglomération pour 1 mois ou 2 car c'était une obligation. Nous avons souhaité conserver notre autonomie en matière d'Enfance/Jeunesse, ce qui a été accepté à l'époque. Il semble qu'aujourd'hui nous sommes la seule commune à être complètement indépendante. Les autres sous-traitent avec des associations (Mézières, Vert-en-Drouais, Charpont...). Cette compétence n'est pas obligatoire, elle est facultative jusqu'au jour où le législateur décidera à ce qu'elle devienne obligatoire. Dans ce cas, nous n'aurons plus le choix que de la transférer. Nous considérons que le centre de loisirs lorsqu'il y a une école, doit fonctionner avec l'école. Christian BOUCHER explique que depuis quelques années, de nombreuses communes qui étaient autonomes comme nous, souhaitent retourner vers l'Agglo. A terme nous risquons d'être les seuls à être dans cette situation d'indépendance. Il rappelle tout de même que la commune a signé, l'année dernière, la CTSF (Convention Territoriale de Soutien aux Familles) qui est gérée par l'Agglo. Mais dans cette convention nous pouvons rester autonomes. Cela n'empêche pas que nous pouvons participer à des actions mises en place par l'Agglo. La gestion d'un centre de loisirs est très complexe (gestion du Personnel, organisation des animations, la facturation...) et prend énormément de temps. Le budget d'un centre de loisirs coûte très cher à une commune. Monsieur le Maire informe que les ressources d'un centre de loisirs sont environ d' : 1/3 la CAF, 1/3 les familles et 1/3 la Collectivité. Lorsque la Communauté de Communes avait la compétence, l'Agglo a estimé à 120 000 euros les dépenses du Centre, qui ont été reversés à la Commune dans le cadre des attributions de compensation. Aucune classe ne sera fermée sur CHERISY.

L'Agglo repart pour un nouveau mandat et se met en route. Elle décide des délégués (titulaire et suppléants) sans tenir compte des désirs des communes. CHERISY n'est donc plus vraiment représentée dans les différents syndicats. De plus, le suppléant nommé n'est pas forcément attaché à un titulaire.

Monsieur le Maire assure qu'il informera régulièrement sur les actions de l'Agglo. Il indique que le Bureau a duré jusqu'à très tard car un sujet a été évoqué sur l'installation d'une usine à Vernouillet, de mettre des batteries électriques (dans des containers) sur un grand site (5 hectares) à Vernouillet. On nous a un peu forcé la main. Cela devait être uniquement une information, sans vote, mais finalement un avis a été donné, sur 30 personnes, 6 personnes ont validé ce projet. Donc, ce dernier ne devrait pas voir pas le jour.

1.4. RAPPORT DE LA MISE EN PLACE DU SIE ELY

Monsieur le Maire explique que le SIE ELY est un syndicat électrique regroupant environ 25 communes, qui fonctionne bien sous l'autorité de Monsieur Jérôme DEPONDT, avec la SICAE ELY (fournisseur d'électricité), le syndicat SIE ELY (distributeur de l'électricité/transport). Sur la facture d'électricité : 1/3 la fourniture, 1/3 le transport, 1/3 la TVA sur la TVA. Le syndicat a élargi de nouvelles compétences, telles que les bornes électriques qui sont installées sans coût pour la collectivité, l'éclairage public (aide au niveau de l'entretien et investissement). Nous avons donc inscrit au Budget 120 000€ pour remettre à niveau tout l'éclairage public par des LEDS en fonction d'une étude que nous avons missionné (etulum) les lumières d'ambiance, de voiries. On ne va pas tout faire car au-dessus de 100 000€ nous sommes obligés de faire marcher la concurrence et au niveau du syndicat nous ne passerions plus en priorité au bénéfice d'une autre commune en difficulté. Nous avons donc passé un accord d'effectuer ces travaux sur 2 années en demandant 95 000 € HT sur 2026 et le restant sur 2027. Tous les délégués ont été nommés. Ils sont tous nouveaux, sauf Monsieur le Maire, car il a été à l'origine de ce syndicat. Il souhaite qu'on l'on transmette à tous les conseillers l'historique de ce syndicat. Pour info, il n'y a pas d'exclusivité pour la SICAE. Les autres fournisseurs ont passé une convention avec la SICAE pour éventuellement fournir l'électricité.

1.5. LOGICIEL - RESTAURATION SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS (ACM)

réf : 2026/06/05-003

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de moderniser le logiciel actuel de gestion et facturation de la restauration scolaire et du centre de loisirs (ACM).

- AÏGA, logiciel actuellement utilisé pour la gestion et facturation de la restauration scolaire du centre de loisirs (ACM).

DEVIS :

- AÏGA, est plus complet avec le nouveau logiciel (e-noé) et permet une manipulation plus simple au quotidien pour la gestion des inscriptions et annulations qui pourront être faites directement par les administrés utilisateurs de ces services sur le portail famille. Son prix total : 13 365,06 € à décomposer comme suit :

- Investissement :
 - Achat du logiciel : 5 602,80 €
 - Frais de mise en service : 1 292,76 €
- Fonctionnement :
 - Coût annuel du service : 2 605,20 €
 - Accompagnement Formation Logiciel e-Noé : 3 864,30 €

Monsieur le Maire propose de changer le logiciel en optant pour le même prestataire actuel, soit AÏGA, avec la version améliorée "e-Noé".

Après délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité de garder le prestataire AÏGA avec son nouvel logiciel "e-Noé" pour la gestion et la facturation de la restauration scolaire et du centre de loisirs (ACM).

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

1.6. COMMISSION EDUCATION

① Christian BOUCHER expose le rapport de la commission « Education » du 29/05/2026. Les travaux de l'école se poursuivent normalement, l'architecte est confiant pour la fin de ces derniers pour la rentrée de septembre.

② Les chiffres périscolaires et scolaires : cette année pas de soucis pour les effectifs, non n'avons pas de fermeture de classe, par contre l'année prochaine il y aura plus d'enfants sortants (30) que d'entrants (8 ou 10).

③ Périscolaire : Nouveauté : A la pause méridienne, les enfants sont pris en charge par classe avec un animateur. 4 ateliers d'environ 12 enfants, ont été mis en place (2 de sports, 1 de théâtre, 1 activités manuelles). Les enfants adhèrent aux ateliers. Les autres classes ne sont pas encore intégrées car il faudrait plus d'animateurs.

Il parle de la possibilité d'organiser des stages pour les enfants de la commune, même s'ils ne sont pas inscrits au centre de loisirs, avec un animateur spécialisé « sport ». Les 2 dernières semaines de juillet, 2 stages de proposer : 7-10 ans du 20 au 24 juillet et 11-14 ans du 27 au 31 juillet, au prix de 100€ par personne, repas du midi inclus, de 10h00 à 17h00. Cela représente un budget pour chaque participant de 20€ par jour, repas compris. Chaque stage pourra accueillir 12 enfants.

④ Padel : Concernant le sport, les recettes sont reversées par les sociétés qui gèrent les inscriptions du Pôle Raquettes : une après tous les mois, et l'autre au 7 ou 8 du mois qui suit. Nous devrions au mois de juin atteindre les 90 000€ de recettes prévues.

Il précise qu'il a demandé une remise d'environ 10 000€ pour les malfaçons détectées sur des terrains de Padel. Il annonce qu'un terrain tennis sera opérationnel pour la fin des vacances (fin août), clôture comprise.

Les habilitations pour les padels et tennis (départementales et régionales) sont validées. Nous pourrions organiser des tournois et délivrer des licences. Pour le moment sans club, c'est la commune qui décide.

⑤Cantine : Concernant le règlement, article 11 « Permis à points », combien de points au total et comment récupérer des points ?

⑥Christian BOUCHER propose aux conseillers une visite des écoles avant la fin de l'année scolaire combinée avec la visite de la commune. Un pique-nique sera organisé à cette occasion. Une date est retenue : le samedi 27 juin. Rendez-vous à 9h30 devant la mairie.

Il annonce également que le repas au restaurant scolaire pour marquer la fin de l'année, réservé à la commission scolaire, mais élargie à tout le Conseil est programmé le jeudi 11 juin à 12h. Pour les inscriptions à ce repas, les conseillers sont invités à donner leur réponse le mardi 9 juin au plus tard, en mairie.

⑦Dernier point évoqué : la distribution des prix pour l'école élémentaire aura le lieu le 30 juin à 18h30. Un spectacle précèdera la cérémonie pour les enfants où les parents ne sont pas conviés. Il demande à Monsieur Borget d'assurer la diffusion pour que les parents puissent suivre ce spectacle.

Les prochains conseils d'école sont : Pour la maternelle le mardi 16 juin et pour l'élémentaire le jeudi 18 juin.

1.7. COMMISSION COMMUNICATION – SITE INTERNET

Florence DELISLE informe des sujets évoqués lors de la commission « Communication » réunie le 20 mai afin de faire le point sur les différents supports existants. Ils sont destinés à diffuser toutes informations communales et associations sauf sur PanneauPocket où seront diffusées, uniquement, les informations municipales. Nous avons parlé du site internet, et des différentes difficultés rencontrées.

Toutes nos questions ont été envoyées à Monsieur NICOLAS, directeur de Web Studio qui a résolu nos problèmes très rapidement. Une rencontre a été organisée le 28 mai pour nous permettre d'améliorer nos connaissances sur cet outil et d'obtenir un accès élargi à plusieurs pages de notre site. Nous avons pu procéder à l'actualisation de plusieurs informations présentes dans le site, et nous avons maintenant la possibilité d'accéder aux statistiques. La page la plus consultée sur le site est celle des menus scolaires. Depuis le début de mai nous recevons un bilan mensuel détaillé de l'activité du site.

Pour la lettre municipale, après plusieurs devis, c'est la société CONICREA qui a été retenue pour la mise en page et impression. Une nouvelle présentation a été demandée. A ce jour, la nouvelle lettre est arrivée en temps et en heure. C'est une réussite.

Dans le cadre des actions de la communication nous avons réalisé une affiche portant la mention « Suivez l'actualité de votre commune sur la page Facebook Commune de Cherisy » A cette occasion nous avons constaté l'existence d'une deuxième page FB, créée en 2021. Il ne s'agit d'une page personnelle, mais vraisemblablement d'une ancienne ébauche de la page officielle reprenant une prestation et un logo officiel de la commune. C'est un site blanc, sûrement un essai fait en 2021, au moment où le site a été créé. En fait, il faut intégrer impérativement sur toutes nos affiches d'information le logo « Chérisy Un cadre de vie » afin de tomber systématiquement sur notre site.

Pour la prochaine édition de la lettre elle suggère d'organiser un concours de photos auprès des habitants afin de d'alimenter le bandeau de la lettre municipale. Monsieur le Maire remarque que l'écriture est trop petite sur la lettre municipale. Il faudra peut-être réduire le nombre d'images ou de réduire le format.

2. Finances

2.1. SITUATION FINANCIÈRE

Monsieur le Maire présente la situation financière. Il précise que nous conservons une grande disponibilité, même si une baisse est constatée sur les résultats car nous arrivons à maîtriser les dépenses d'énergie. Au niveau des charges du Personnel, on stabilise, nous avons limité au niveau du nombres d'heures (2 personnels administratifs à 30h au lieu de 35h), au service technique (maintien). Grâce à l'IA nous gagnons du temps car elle nous donne des réponses plus rapidement.

Il affirme qu'une commune doit faire des résultats positifs si elle veut faire des investissements. En faisant des excédents, nous avons pu payer le Padel (soldé, environ

800 000 euros), l'école (1 400 000 euros), sans emprunts et en l'attente de recevoir toutes les subventions qui arriveront normalement vers la fin de l'année. Il sera peut-être nécessaire qu'en fin d'année nous soyons obligés de faire une avance de trésorerie. Nous avons une trésorerie moyenne d'environ 1 000 000 d'euros, mais nous allons devoir régler environ 300 000 euros d'ici la semaine prochaine. Il précise que nous avons une comptabilité analytique, par service. Il indique qu'il serait possible d'organiser une réunion sur les finances pour ceux qui seraient intéressés car c'est assez rébarbatif pour ceux qui n'aiment pas les chiffres. Les budgets sont à la disposition des conseillers. Il indique que les factures d'énergies sont multipliées par 3. C'est un budget énorme. Nous avons rouvert le chauffage dans les écoles pour 2 jours car il y avait 15 degrés dans les classes. Nous avons fermé tout le gaz pour toute la période d'été, afin de maîtriser les charges d'énergie. Les travaux d'isolation de la mairie ont diminué les consommations mais pas le coût qui continue de monter alors que la France produit de l'électricité à moindre coût (centrales nucléaires).

2.2 COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

réf : 2026/06/05-004

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que lors du Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux du 27/04/2026, une commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée.

La commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire pour les Etablissements Publics de coopération Intercommunale (EPCI) soumis à la Fiscalité Professionnelle Unique.

Son rôle est d'évaluer les charges financières liées aux transferts de compétences entre les communes et l'Agglomération du Pays de Dreux, afin de garantir une répartition équitable des ressources via l'attribution de compensation (Article 1609 nonies C du Code Général des impôts).

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, "il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant."

Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'il y a des candidatures pour représenter la commune au sein de cette commission.

Titulaire : Michel LETHUILLIER - **Suppléant :** Bruno-Pierre LOQUET

Sont élus à l'unanimité des voix exprimées.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3. TARIFS COMMUNAUX 2026

2.3.1 TARIFS ACM ET PERISCOLAIRES 2026-2027

réf : 2026/06/05-005

Suite à la commission "Education" réunie le 29 mai 2026, Monsieur le Maire propose de porter les tarifs du centre de loisirs (ACM) et de l'accueil périscolaire comme suit à partir de la prochaine rentrée scolaire 2026 :

2026-2027	DENOMINAT°	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ACM – ACCUEIL DE LOISIRS (Vacances et mercredi) *	
		Matin OU Soir	Matin ET Soir	Uniquement le mercredi ½ Journée Matin OU Après-midi	La journée de présence
Moins de 463	A	1,80 €	2,30 €	6,20 €	7,20 €
463 – 649	B	2,00 €	2,50 €	7,20 €	8,70 €
650 – 824	C	2,10 €	2,70 €	8,40 €	10,20 €
825 – 974	D	2,30 €	3,00 €	9,70 €	12,20 €
975 – 1149	E	2,70 €	3,50 €	11,40 €	14,50 €
1150 – 1399	F	3,20 €	4,20 €	13,70 €	17,40 €
1400 – 1700	G	4,10 €	5,70 €	15,80 €	20,40 €
Plus de 1700	H	4,50 €	6,30 €	16,20 €	21,40 €
Extérieurs	H	4,50 €	6,30 €	16,20 €	21,40 €

* Le prix indiqué comprend la fourniture du repas.

A la demande de la CAF d'Eure-et-Loir, il est précisé que la mention suivante doit être intégrée dans le règlement du centre de loisirs (ACM) et de l'accueil périscolaire :

Le tarif est déterminé en fonction des revenus des parents et de la composition de la famille. Le site CDAP de la Caf est consulté pour obtenir ces informations après accord des familles.

Il s'agit des revenus N-2 de la famille (traitements et salaires, revenus fonciers...) auxquels sont ajoutées les prestations familles du mois de la consultation du CDAP.... Le total est ensuite divisé par le nombre de parts (2 parts pour un couple ou une personne isolée, 0.5 part par enfant à charge et 1 part pour le troisième enfant et pour un enfant en situation de handicap).

Également, nous précisons que la donnée de référence pour les différentes tranches (de A à H) est la ligne « Traitements et salaires » sur l'avis d'imposition N-2.

Afin de prendre en compte le nombre d'enfants dans la famille, le calcul du quotient familial est le suivant :

« Traitements et salaires » / (le nombre de parts du foyer x 12 mois) = quotient mensuel de la famille.

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des votes exprimés.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3.2. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2026-2027

réf : 2026/06/05-006

Suite à la commission « Éducation » réunie le 29 Mai 2026, il est proposé que le prix de vente d'un repas régulier (dans le cadre du tarif forfaitaire) soit de **4,65€**.

Enfants fréquentant la cantine tous les jours : INSCRIPTION FORFAITAIRE AU TRIMESTRE comme suit :

- 1er trimestre - 55 jours (01/09 au 18/12/2026) = 255,75 €
- 2ème trimestre - 51 jours (04/01 au 23/04/2027) = 237,15 €
- 3ème trimestre - 33 jours (10/05 au 02/07/2027) = 153,45 €

- **Prix de vente d'un repas régulier : 4,65 €**

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE ou au MOIS.

- **Tarif d'un repas régulier** : 4,65 € dont 0,30 € pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif repas (PAI justifié)** : 1,50 € dont 0,30 € pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif repas occasionnel commune** : 6,50 € dont 0,30 € pour l'animation de la pause méridienne
- **Tarif hors commune** : 8,70 € dont 0,30 € pour l'animation de la pause méridienne

Monsieur le Maire rappelle que le paiement d'avance (à terme à échoir au lieu à terme échu) pour la facturation de la restauration scolaire depuis la rentrée de septembre 2025.

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des votes exprimés.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

Nous n'avons pratiquement pas d'impayés, certaines situations sont compliquées mais au final tout le monde arrive à régler leurs factures. Nous n'avons jamais refusé un enfant car ils ne sont pas responsables des difficultés de leurs parents.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons des étalements quand nous faisons payer les factures après le service rendu, depuis 2 ans nous avons choisi de faire payer avant le service et les familles qui n'avaient pas régulariser avant la prochaine rentrée scolaire ne pouvaient pas réinscrire leur enfant. Les familles ont régularisé au mois de juillet pour être sûres de pouvoir bénéficier du service à la prochaine rentrée. Monsieur le Maire rappelle que la restauration est forfaitaire donc les familles s'engagent à mettre leurs enfants tous les jours de l'année scolaire, sauf en cas de maladie. Mais nous nous apercevons que de plus en plus de familles par confort, parce que les grands-parents sont là, où un parent ne travaille pas Et donc demandent à ce que le repas ne soit pas facturé. Il est important de souligner dans le règlement que c'est un tarif forfaitaire. Tous les jours, il y a des messages pour annulation de cantine. Les médecins ne veulent plus délivrer de certificats médicaux. Il faut donc voir si l'enfant est présent ou pas à l'école pour déterminer si c'est une absence de confort ou de maladie. Christian BOUCHER informe que le coût des repas Scolarest vont augmenter de 2%. Monsieur le Maire rappelle que le prix de revient d'un repas ressort à 9,58€.

2.3.3. TARIFS LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE 2026/2027

réf : 2026/06/05-007

Les nouveaux tarifs proposés pour la location de la salle communale sise 33 rue Charles de Gaulle, à compter du 1^{er} Septembre 2026 seraient les suivants :

	UNIQUEMENT HABITANTS DE CHERISY		
	TARIFS LOCATION	CAUTION DEGRADAT°	CAUTION MENAGE
	2026 - 2027	2026 - 2027	2026 - 2027
REPAS (SS VAISSELLE) MIDI ou SOIR	ÉTÉ* : 140 € HIVER* : 160 €	350 €	100 €
PRIX DE L'HEURE (SANS VAISSELLE)	30 €	350 €	100 €

	ASSOCIATIONS COMMUNALES		
	TARIFS LOCATION	CAUTION DEGRADAT°	CAUTION MENAGE
	2026 - 2027	2026 - 2027	2026 - 2027
REPAS (SS VAISSELLE) MIDI ou SOIR	ÉTÉ* : 14 € HIVER* : 16 €	- €	- €
PRIX DE L'HEURE (SANS VAISSELLE)	3 €	- €	- €

Après délibération, les tarifs pour la location de la salle communale à compter du 1er/09/2026 sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

Il faudrait prévoir des états des lieux pour la location de la salle communale.

2.3.4. TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE HUGO 2026-2027

réf : 2026/06/05-008

Dans le cadre de la location de l'Espace Hugo, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour la prochaine rentrée, soit :

ESPACE HUGO 2026-2027	HABITANTS DE LA COMMUNE	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE
Week-end sans cuisine	700,00 €	70,00 €
Week end avec cuisine	ÉTÉ : 850,00 € HIVER : 950,00 €	ÉTÉ : 85,00 € HIVER : 95,00 €
Location dès le vendredi soir (uniquement pour la mise en place des tables – sans utilisation de cuisine)	120,00 €	12,00 €
1 journée sans cuisine	520,00 €	52,00 €
1 journée avec cuisine	580,00 €	58,00 €
½ journée sans cuisine	250,00 €	25,00 €
½ journée avec cuisine	330,00 €	33,00 €
Prix de l'heure sans vaisselle	50,00 €	5,00 €
Caution location	1500,00 €	-
Caution ménage	150,00 €	150,00 €

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3.5. TARIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE 2026 - 2027

réf : 2026/06/05-009

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs pour les abonnements annuels à la bibliothèque municipale, ainsi que la location des locaux par les associations pour la prochaine rentrée scolaire 2026, soit :

BIBLIOTHÈQUE	2026 - 2027
CARTE INDIVIDUELLE	10,00 €
CARTE FAMILLE	16,00 €
LOCATION DE LA BIBLIOTHEQUE	3,00 € Prix de l'heure

Après délibération, les tarifs de la bibliothèque pour l'année 2026-2027 sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3.6. TARIFS DU HALL MULTISPORTS 2026 - 2027

réf : 2026/06/05-010

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau site "Pôle Raquettes" situé impasse du stade à Cherisy est ouvert depuis le 23 juin 2025. Les réservations pour les 3 équipements actuels : PADEL, BADMINTON et SQUASH se sont sur l'application CHERI PAD.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs pour l'année 2026 - 2027, soit à

compter du 01/09/2026 :

PADEL

1 séance = 1H à 40,00 € pour 4 joueurs
Location de Raquette : 2,00 €
Location de 3 Balles : 5,00 €

BADMINTON

1 séance = 1H à 7,00 € par joueur

SQUASH

1 séance = 1H à 18,00 € pour 2 joueurs

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2.3.7. TARIFS DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE 2026 - 2027

réf : 2026/06/05-011

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de l'étude surveillée pour la prochaine rentrée scolaire 2026, ou de décider les tarifs suivants :

	2026 - 2027
3 JOURS – Lundi/Mardi/Jeudi	10,00 €
LA JOURNÉE	4,00 €

Après délibération, ces tarifs sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées.

Christian BOUCHER signale que les enfants n'ont plus de devoirs.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. TRAVAUX ET DIVERS

Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :

- un sujet soucieux : le Chemin du Four à Fermaincourt. Depuis plusieurs mois la société GINGER spécialiste en forages avait fait des sondages et nous a recommandé d'en refaire, ce qui a été fait ce matin. Nous craignons d'avoir des vides-francs (caves) qui pourraient s'écrouler au passage des voitures mais il semble qu'il n'y en ait pas, juste des présences de décompression de la structure et aux 2 endroits qu'ils ont analysé au Chemin des Hirondelles et Chemin du Four. Nous sommes rassurés, nous pouvons rouvrir la route en ayant au préalable renforcé la structure de la chaussée sur la partie de Cherisy. Les frais sont partagés avec la commune d'Abondant car ce chemin est sur les 2 communes. Nous allons solliciter la société SFA pour décaisser sur 1m mais il ne faut pas que ça pousse le mur. Monsieur MOREAU-PAGANELLI indique qu'il y a des camions qui passent. Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un arrêté communal d'interdiction de passages aux camions et aux véhicules.
- Les travaux proposés par le SIE ELY pour les Osmeaux : suppression du gros poteau derrière le moulin pour enfouissement du réseau électrique, et déplacement du transfo. Une dépense de 41 000€ sera donc à inscrire au budget.
- Après plusieurs demandes, le département a finalement refait l'entrée de la N12, qui était très dangereuse pour les motos. Monsieur le Maire a demandé à ce qu'il finisse les marquages au sol.
- Devis pour les vitres du Padel : 850 €. C'est nécessaire car les clients se plaignent.

- Une demande pour la réparation (remise en état) de la porte du bureau de poste, qui est dans un état de délabrement.
- Christian BOUCHER évoque la façade du local du Crédit Agricole. Monsieur le Maire doit les recontacter. Car il n'a pas eu de retour suite à sa proposition de racheter en état le crédit agricole pour qu'il réhabilite le bâtiment à leur guise.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Florence DELISLE confirme qu'il y aura le loto des femmes et la pêche à la ligne le 14 juillet.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI signale qu'au STOP des Osmeaux, il n'y a plus de visibilité et souhaite que la végétation soit abaissée, car cela est très dangereux.

Juan-Carlos GARCA-MORA va demander un devis à la société GEDIA pour installer des 2 bouches « incendie » : 1 aux Osmeaux et l'autre à Fermaincourt. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas GEDIA qui s'occupe de cela mais l'entreprise MAHARAUX, car c'est une compétence communale.

Daniel ROBERT expose un compte rendu rapide des réunions du :

- SIFAM (Syndicat des Fossés) : Le Président est Monsieur Jérôme BRUNET de Boutigny-Prouais. Les eaux de ruissellement fait l'objet d'une étude commanditée par l'Agglo, la compétence sera à la carte donc pas obligatoire. Pour les eaux pluviales urbaines la compétence à l'Agglo sera obligatoire. Précision : les caniveaux appartiennent à la commune mais pas les bouches.
- SMICA mis en place : La Présidente : Virginie QUENTIN, Maire d'Abondant. 1^{ère} Vice-Présidente : Evelyne LEFEVRE (objectifs relationnels + juridiques). 2^{ème} Vice-Président : Daniel ROBERT (eau potable) et le 3^{ème} Vice-Président : Albert ROUILLARD (assainissement). 4^{ème} Vice-Président : Didier SIMON (gymnases). Il y a eu une demande pour regrouper tous les équipements sportifs et surtout mutualiser les terrains de foot car cela coute cher à entretenir. cela sera donc à l'étude du mandat.

Isabelle MANCEAU demande si la bibliothèque pourrait avoir accès au site pour mettre des documents/informations ou s'il faut uniquement transmettre à Florence DELISLE et Bruno LOQUET pour la diffusion ?

Elle rappelle qu'il y a une exposition sur le thème du Japon du 30/05 au 13/06 à la bibliothèque.

Elle demande s'il est possible d'avoir une réunion pour le fonctionnement financier pour l'achat des livres de la bibliothèque à la Rose des Vents tout au long de l'année et non uniquement 2 fois par an. Etrange, car il y a toujours la possibilité de faire des bons de commande tout au long de l'année, il suffit de les demander à la mairie.

Elle demande s'il serait possible de remplir les jardinières de fleurs à Fermaincourt, car actuellement elles sont pleines de mauvaises herbes.

Ludovic DESHAYES suggère de profiter de rafraîchir le local du Docteur ROBIN parti à la retraite ainsi que le logement du dessous en attendant de trouver un autre médecin.

Delphine DELAMOTTE signale qu'il y a une mauvaise ambiance autour du bar le soir. La Fermeture à 20h00 respectée. Il y a vraiment un problème dans la rue avec le stationnement de voitures et fréquentation.

Fabienne BERGERAS demande quand seront installés les portails du fond du Parc. Monsieur le Maire répond : la semaine prochaine. Elle signale que le portail n°5 ne s'ouvre pas le dimanche. Il a été reprogrammé à 10h00, mais ne s'ouvre toujours pas. Il va falloir s'adresser à la société si la programmation ne fonctionne depuis la mairie.

Séance levée à: 23:27

En mairie, le 09/06/2026
Le Maire,
Michel LETHUILLIER